



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

TITRE DE LA MESURE	Poursuivre Jeunes en action	N° DE LA MESURE	2.22
ORIENTATION DU PSIS	Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes		
MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)		

DESCRIPTION DE LA MESURE
<input checked="" type="checkbox"/> Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010 <input type="checkbox"/> Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)
<p>Volet de la mesure Projet de préparation à l'emploi, Jeunes en action vise à répondre aux besoins des jeunes qui rencontrent des difficultés socioprofessionnelles importantes qui les empêchent de réaliser une intégration au marché du travail à court ou moyen terme. L'objectif poursuivi est d'amener les participants à développer leur autonomie sur les plans personnel, social et professionnel et de les accompagner dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la recherche d'un emploi; • la participation à une autre mesure active (Subventions salariales – volet intégration, Mesure de formation de la main-d'oeuvre, Soutien au travail autonome); • la réalisation d'un projet professionnel sans le recours à une mesure active. <p>La mesure s'adresse aux jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de tout statut; • âgés de 18 à 24 ans; • sans contrainte à l'emploi ou avec des contraintes temporaires à l'emploi en raison d'enfants à charge; • éloignés du marché du travail. <p>Elle vise prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les participants du Programme alternative jeunesse; • les jeunes admissibles à l'aide financière de dernier recours : <ul style="list-style-type: none"> ○ les jeunes déjà prestataires; ○ les nouveaux demandeurs; ○ les jeunes monoparentaux. <p>La mesure a été intégrée au panier de services d'Emploi-Québec en avril 2007. Elle est également inscrite dans la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Au même titre que le Programme alternative jeunesse, la mesure Jeunes en action rencontre du succès auprès de la clientèle jeunesse et son inclusion dans la Stratégie d'action jeunesse contribue au rayonnement de l'intervention gouvernementale auprès des jeunes en difficulté.</p> <p>La réalisation des activités de Jeunes en action est assurée par 113 organismes, dont la majorité est constituée de Carrefours jeunesse-emploi. Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi (RCJEQ) est l'interlocuteur d'Emploi-Québec pour cette mesure.</p>

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE
<p>La négociation avec le RCJEQ du renouvellement des ententes Jeunes en action 2011-2012 s'est déroulée durant les mois de janvier, février et mars 2011. Emploi-Québec a tenu compte du contexte des finances publiques dans la formulation de son offre globale tout en préservant les acquis de la mesure au cœur de l'intervention.</p> <p>En avril 2011, les directions régionales d'Emploi-Québec ont complété l'exercice de signature des protocoles d'ententes avec les organismes selon les balises négociées par le central. Cent treize ententes sur le territoire ont été signées avec les organismes jeunesse.</p>

COÛT DE LA MESURE
<p>En milliers de \$ (incluant coûts des ententes avec ressources externes et soutien du revenu)</p> <p>2004-2005 : s. o. 2005-2006 : s. o. 2006-2007 : s. o. 2007-2008 : 9 599,6 2008-2009 : 14 442,0 2009-2010 : 17 486,2 2010-2011 : 16 810,2</p>
CLIENTÈLE REJOINTE

2004-2005 :	s. o.
2005-2006 :	s. o.
2006-2007 :	s. o.
2007-2008 :	2 546
2008-2009 :	3 072
2009-2010 :	3 488
2010-2011 :	3 183

ÉTAPES À VENIR

- Poursuite des travaux d'amélioration continue de la mesure avec le RCJEQ et les responsables régionaux d'Emploi-Québec.
- Production d'un cadre d'évaluation de la mesure.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

ADS

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS Cette mesure n'est pas désignée ADS